

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL TARF
DAIRA DE DREAN
COMMUNE DE CHBAITA MOKHTAR

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

EN application de l'article 65 –alinéa 02 du décret présidentiel Décret présidentiel n° 15-247du 2 Dhoul Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

le p/APC de chbaita mokhtar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert N° 2025/04 Parus respectivement aux quotidiens /

ARAB ITIHAD 23/11/2025

FRANÇAIS COURIER D ALGERIE 24/11/2025

APRÈS LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE ET D'EVALUATION DES OFFRES

EN DATE 11/12/2025 LE MARCHE CITE DANT LE TABLEAU CI-DESSUS SERA ATTRIBUE PROVISOIEMENT COMME SUIT :

| Projet/ | FOURNISSEUR retenue | Montant TTC | Délais de réalisation | Notepoints | CRITERES DE CHOIX | Observation |
|---|---------------------|--|-----------------------|------------|--|-------------|
| *approvisionnement avec des produits alimentaires généraux et légumes et fruits les cantines scolaires dans des lots divers | | | | | | |
| Lot N°01: des produits alimentaires généraux et légumes et fruits et pain | Boumehrez samir | Min 12.014.279.00DA Max 36.041.527.00DA | ANNEE 2026 | 32/40 | Qualifie techniquement moins disant financièrement . | |
| Lot N°2 : viande | GRABSSIA WALID | Min17.015.619.40DA Max51.044.678.20DA | ANNEE2026 | 26/33P | Qualifie techniquement moins disant financièrement | |

Est conformément à l'article 82 alinéa 01 ET 03 du décret présidentiel n°15-247du 2 Dhoul Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout soumissionnaire peut contester cette attribution provisoire par le biais d'un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans des délais de 10 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal .

Tout soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales qui sont intéressées à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de bureau de marche dans un délai ne dépassant pas trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.